

# UN 8 MARS DE DÉFENSE ET DE CONQUÊTE DES DROITS DES FEMMES

LE 8 MARS EST LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES. CE N'EST PAS LA JOURNÉE DE « LA » FEMME COMME LES MÉDIAS LE PROPAGENT, C'EST UNE JOURNÉE DE LUTTES.

IL N'Y A PAS UNE FEMME, MAIS DES FEMMES QUI, JOUR APRÈS JOUR, SONT CONFRONTÉES AUX « PETITES CHOSES DU QUOTIDIEN » RELEVANT DE LA DOMINATION MASCULINE. QU'IL S'AGISSE DE LA « BLAGUE » SUR LES BLONDES, DES REMARQUES OU REGARDS SUR LES TENUES VESTIMENTAIRES, DES ATTOUchements SUBIS DANS LES TRANSPORTS, DES ENTRETIENS D'EMBAUCHE OÙ LE DÉSIR DE GROSSESSE EST QUESTIONNÉ, DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL QU'ON NOUS RÉSERVE SOUS LE PRÉTEXTE DE CONCILIER NOTRE VIE FAMILIALE, DU QUART DE DIFFÉRENCE DE SALAIRE EN MOINS, DE L'ÉVIDENCE QU'IL FAUT PENSER LES COURSES, LES RENDEZ-VOUS CHEZ LE MÉDECIN POUR LES ENFANTS, LE MÉNAGE...

LA LISTE EST TRÈS LONGUE ! ELLE EST LE SIGNE D'UN SYSTÈME PATRIARCAL QUI, COMME TOUT SYSTÈME, S'IMMISCE DANS NOTRE QUOTIDIEN ET NOTRE FAÇON D'ÊTRE, AU POINT QU'IL EST DIFFICILE D'Y ÉCHAPPER.

**À L'APPEL DES ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS DU PUY DE DÔME : CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, FEMMES ET HOMMES D'AVENIR, LDH, PLANNING FAMILIAL, OSEZ LE FÉMINISME 63, SOUTENU PAR ENSEMBLE, NPA, PCF, UEC, JC.**

**MOBILISATION MERCREDI 8 MARS 2017**

**CLERMONT-FERRAND :**

**15H40 : RASSEMBLEMENT DEVANT LA PRÉFECTURE,  
18H : MANIFESTATION, DÉPART PLACE DE JAUDE.**

## 15H40 POURQUOI ?

**15H40, C'EST L'HEURE À LAQUELLE LES FEMMES ARRÊTENT D'ÊTRE PAYÉES CHAQUE JOUR, SUR LA BASE D'UNE JOURNÉE STANDARD (9H-12H30/13H30-17H). LES FEMMES SONT TOUJOURS PAYÉES 26% DE MOINS QUE LES HOMMES.**

**ALORS, À 15H40, AGISSEZ ENSEMBLE SUR VOTRE LIEU DE TRAVAIL, DANS LA RUE, COMME VOUS LE DÉCIDEREZ : ARRÊTS DE TRAVAIL, PORT DE BADGES, D'AUTOCOLLANTS.... QUELLE QUE SOIT LA FORME, MONTREZ ENSEMBLE QUE VOUS REVENDIQUEZ L'ÉGALITÉ !**

## # 8 M A R S 1 5 H 4 0 UN APPEL INTERNATIONAL

**LA MOBILISATION FRANÇAISE #8MARS15H40 S'INSCRIT DANS LE CADRE D'UN APPEL INTERNATIONAL À LA GRÈVE POUR LES DROITS DES FEMMES LE 8 MARS PROCHAIN. RELAYÉ DANS 35 PAYS, CET APPEL EST SOUTENU PAR LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE (QUI RASSEMBLE LA MAJORITÉ DES SYNDICATS DU MONDE).**

**CET APPEL EST ISSU DE LA GRÈVE DES POLONAISES CONTRE L'INTERDICTION DE L'IVG LE 3 OCTOBRE DERNIER, DE CELLE DES ARGENTINES LE 19 OCTOBRE APRÈS 7 MEURTRES DE FEMMES AVEC LE MOUVEMENT #NUINAMENOS (SUIVI DANS DE NOMBREUX PAYS D'AMÉRIQUE LATINE), PUIS DE LA GRÈVE DES ISLANDAISES LE 25 OCTOBRE POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE. IL A ÉTÉ REJOINT PAR LA WOMEN'S MARCH QUI A RASSEMBLÉ LE 21 JANVIER DERNIER DES CENTAINES DE MILLIERS D'AMÉRICAINES CONTRE DONALD TRUMP.**

# EN 2017 NOUS VOULONS :

**8 MARS** ●  
JOURNÉE INTERNATIONALE  
DE LUTTES POUR LES  
DROITS DES FEMMES —

**1** L'APPLICATION DE RÉELLES SANCTIONS DANS LE PRIVÉ COMME LE PUBLIC, POUR LES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS QUI DISCRIMINENT.

**2** LA REVALORISATION DES MÉTIERS À PRÉDOMINANCE FÉMININE (AUGMENTER LES SALAIRES, AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL, RECONNAÎTRE LES QUALIFICATIONS ET LA PÉNIBILITÉ).

**3** UN PLAN DE RATTRAPAGE DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ET DE RETRAITES ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

**4** LA FIN DES TEMPS PARTIELS MORCELÉS ET DE MOINS DE 24H/ SEMAINE, L'ÉGALE RÉMUNÉRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES .

**5** L'ÉGALITÉ DU MONTANT DES RETRAITES.

**6** UN DROIT DU TRAVAIL PROTECTEUR QUI GARANTIT L'ÉGALITÉ DES DROITS, CE QUI PASSE PAR L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL.

**7** LA FIN DES DISCRIMINATIONS AVEC LA MISE EN PLACE D'UN REGISTRE DES EMBauchES ET D'UNE ACTION DE GROUPE, PERMETTANT AUX VICTIMES DE DISCRIMINATIONS D'ALLER ENSEMBLE EN JUSTICE.

**8** LE PASSAGE EN CDI ET LA TITULARISATION DE TOUT-ES LES PRÉCAIRES, LE PASSAGE DES CONTRATS PARTIELS EN TEMPS COMPLET POUR CELLES ET CEUX QUI LE SOUHAITENT.

**9** LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL À 32H.

**10** LA PROTECTION DE LA MATERNITÉ ET LE SOUTIEN DE LA PARENTALITÉ (ALLONGEMENT DU CONGÉ MATERNITÉ ET DU CONGÉ PATERNITÉ, OBLIGATION D'AMÉNAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL, ALLÈGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL...).

**11** DES MOYENS POUR UN SERVICE PUBLIC EFFICACE DE PRISE EN CHARGE DE L'ENFANCE ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE.

**12** UNE LOI-CADRE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL ET DANS LA VIE, AVEC DES MESURES DE PRÉVENTION DES VIOLENCES, DE PROTECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES ET DE SANCTION DES AGRESSEURS.

**13** POUR UN ACCÈS LIBRE ET REMBOURSÉ À LA CONTRACEPTION ET À L'IVG SUR TOUT LE TERRITOIRE ET POUR TOUTES.

**14** LA MISE EN PLACE D'UNE VÉRITABLE ÉDUCATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS.



[8mars15h40.fr](http://8mars15h40.fr)